



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 08 / 2019 - 2020 AU CONSEIL GÉNÉRAL DE VICH

Adoption du concept harmonisé de la taxe au sac

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Introduction

Dans le domaine du tri des déchets, notre commune a été un précurseur en introduisant le concept de la taxe au sac déjà en 1997 par le biais de sacs taxés (sacs gris) spécifiques à Vich.

En décembre 2012, dans le cadre du respect de la législation, un système régional de taxe au sac a été introduit par le canton par l'intermédiaire des différents périmètres de gestion des déchets. Ce système, qui se veut causal, permet de responsabiliser les détenteurs de déchets en appliquant le principe du pollueur-payeur tout en limitant drastiquement les coûts techniques, financiers et administratifs y relatifs.

Notre commune est membre du périmètre de la SADEC SA (Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte), qui a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage et le traitement des déchets urbains. La SADEC couvre un périmètre de 60 communes et ce sont aujourd'hui 54 communes qui ont choisi d'adhérer au système harmonisé de la taxe au sac au moyen des sacs blancs « TRIER C'EST VALORISER ».

2. Concept du sac harmonisé de la SADEC

La SADEC SA, en collaboration avec les autres sociétés du même type dans le canton (GEDREL, VALORSA, etc.), a mis en place le concept harmonisé de taxe au sac, soit « un même sac, un même prix », avec une rétrocession aux communes basée sur le tonnage des ordures ménagères. Ce sac est identique pour toutes les communes ayant adhéré au système régional.



3. Objet du préavis

Vich est aujourd'hui la seule commune du périmètre qui a encore son propre système de taxe au sac avec ses propres sacs.

Au niveau du périmètre de la SADEC, qui regroupe 60 communes,

- 54 communes sont aujourd'hui dans le concept harmonisé
- 4 communes ont introduit un système de taxe au poids
- 1 commune a une taxe à l'ouverture
- **seule la commune de Vich a toujours sa propre taxe au sac avec ses sacs spécifiques (sacs gris).**

Aujourd'hui, les sacs de notre commune sont achetés auprès de la société Petroplast AG, qui nous impose à la commande, des quantités minimum et induit donc une gestion de stock rigoureuse et complexe, ainsi qu'une logistique importante.

En analysant les statistiques de nos déchets sur ces 3 dernières années et en considérant les éléments suivants :

- les tonnages de nos ordures ménagères sur ces 3 dernières années
- les revenus générés par la vente de nos sacs gris
- les rétrocessions que nous pouvons attendre de la SADEC, basées sur nos tonnages si nous adhérons au système régional,

nous constatons que l'adoption du concept harmonisé n'impacte pas l'équilibre de nos comptes et nous permet de garder la taxe forfaitaire au même niveau qu'aujourd'hui, tout en bénéficiant de sacs moins chers à l'achat (sacs blancs) et disponibles dans tous les commerces de grande distribution.

De plus, en cas d'adoption du concept harmonisé, il ne serait pas nécessaire de modifier notre règlement communal sur la gestion des déchets, car ce dernier ne précise ni le type de sacs à utiliser, ni le mode de perception de la taxe sur les sacs. Seule notre Directive communale sur la gestion des déchets sera à adapter au nouveau concept.

4. Proposition de la Municipalité

Au vu des différentes analyses réalisées et du recul maintenant de plusieurs années par rapport à notre système actuel de taxe au sac, nous arrivons à la conclusion que l'adoption du concept harmonisé ne présente que des avantages, aussi bien pour la commune que pour ses citoyens.

4.1 Harmonisation globale

La commune de Vich est la dernière commune du périmètre à avoir sa propre taxe et ses propres sacs, utilisables uniquement sur notre territoire.

Le concept harmonisé au niveau régional amène une uniformité au niveau des types de sacs, des prix et des points de vente pour l'ensemble des communes du district, permettant ainsi d'éviter les confusions fréquentes que nous rencontrons, comme par exemple lorsque des personnes changent de communes et qu'elles ne sont pas au courant que nous avons sur Vich un concept différent des autres communes avec des sacs spécifiques à Vich, ou qu'elles possèdent des réserves de sacs blancs, qui ne sont pas admis aujourd'hui sur notre territoire.

Concept harmonisé c'est : 1 sac, 1 prix, 1 couleur, 1 région

A titre d'exemple, voici une photo prise dans une rue de notre village qui illustre très bien cette situation et la confusion que peut générer le fait d'être la seule commune du district à avoir un concept et des sacs différents de tous nos voisins :



Il faut également prendre en considération le fait que la situation illustrée par la photo ci-dessus engendre du travail supplémentaire pour nos employés communaux, car ces sacs blancs régionaux ne sont pas repris aujourd'hui par notre prestataire Henny Transports en charge de la collecte des ordures ménagères.

4.2 Diminution des tâches administratives

Une organisation globale et régionale pour notre district par l'intermédiaire de la SADEC permet de diminuer de manière importante les tâches administratives de la commune, comme par exemple la gestion des stocks des sacs, la logistique pour le stockage et la livraison de nos sacs aux différents points de vente de la commune, la gestion financière, etc.

4.3 Une réduction des prix d'achat des sacs

L'adoption au concept harmonisé régional introduit une diminution du prix des sacs, sans devoir modifier la taxe forfaitaire actuelle.

Contenance	Nb de sacs par rouleau	Prix sacs de Vich actuels	Prix sacs blancs harmonisés
17 litres	10	12	10
35 litres	10	25	19.50
60 litres	10	43	38
110 litres	5	39	30

4.4 Facilités d'achat

L'achat de ces sacs blancs n'est plus limité aux quelques points de vente de notre commune, mais ils sont disponibles dans tous les commerces de grande distribution et de nombreux commerces et points de vente proches de chez nous.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Vich

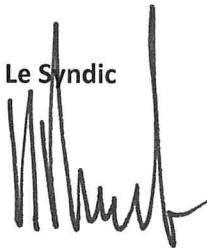
- vu le préavis municipal N° 08 / 2019 - 2020
- ouï le rapport de la Commission des affaires régionales
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adhérer au concept harmonisé de la taxe au sac.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 mars 2020.

Le Syndic

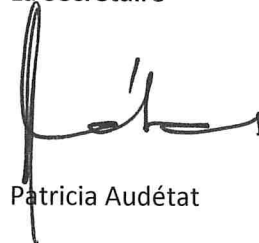


Michel Burnand

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



La Secrétaire



Patricia Audétat

Déchets, Municipal responsable : Richard Stoecklin